

N° 03/17 bis

Rapport municipal relatif à une demande de crédit de CHF 179'000.-- pour la réfection de l'estacade longeant la façade de la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville

Vallorbe, le 9 mars 2017

Au conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée de l'examen du préavis N° 03/17, est composée de Mmes Monique Tzaud, présidente, Sandrine Robadey, rapporteur, de MM Joël Jeanmonod, Serge Gendroz, François Vallotton et Patrice Künzler. Elle s'est réunie le 9 mars dernier sur place, au complet, en présence de M. le Syndic Stéphane Costantini. La commission remercie M. le Syndic pour ses explications claires et détaillées sur l'objet cité en titre, ainsi que pour les documents partagés.

L'estacade a été rafraîchie en 2006, et sa surface nécessitait une retouche en 2016. Le revêtement choisi est parfaitement conforme aux normes recommandées par le Bureau de Prévention des Accidents (BPA). Il a été constaté qu'il est cependant dangereux en cas d'intempéries, car il devient glissant. Par conséquent, des barrières ont été mises en place, en fonction des conditions météorologiques, afin de prévenir les accidents.

De ce fait, la Municipalité a ordonné des tests sur le revêtement, effectués par une entreprise d'experts indépendants spécialisés. Ceux-ci ont relevé la conformité de la matière aux normes du BPA, ce qui déresponsabilise entièrement l'entreprise qui a effectué le travail de tout vice de forme.

Aucun autre revêtement ne peut être rajouté, et il est indispensable d'intervenir en profondeur pour remplacer l'actuel. Dès lors, la réfection de l'estacade étant planifiée dès 2022, il a été décidé de privilégier la sécurité des piétons immédiatement, et d'avancer les travaux. L'ouvrage nécessite dans tous les cas une remise en état complète. Celle-ci est en adéquation avec les aménagements effectués à la route d'Entre-les-Eaux, et avait déjà été prévue dans la vision globale du projet final, comprenant également la rénovation de la place du Pont prévue en 2022. La suppression de la cabine téléphonique d'ici la fin de l'année, est également à prendre en compte.

Il n'est pas possible de prévoir autre chose qu'un revêtement spécial à cet endroit largement fréquenté. Différentes options ont été examinées par la Municipalité, qui a préféré la solution la plus durable, en adéquation avec les investissements passés et futurs.

Les 4 candélabres seront démontés, puis remplacés, avec une méthode de scellement plus adaptée. De plus, la barrière, d'une longueur de 45 m., sera enlevée, modifiée en fonction de l'élargissement de l'estacade, nettoyée, et enfin remontée.

Le budget proposé est établi en fonction des coûts maximums pour cet ouvrage. Il est prévu de réutiliser les divers éléments en fonction de leur état au démontage. Seules les pièces défectueuses seraient remplacées, même si la totalité des matériaux nécessaires figurent dans le budget présenté. Les travaux seraient effectués cet été sur une durée d'un mois environ.

La commission pense qu'il est judicieux de faire le travail correctement avec une vision à long terme. L'élargissement de l'estacade de 30 cm. permettra un passage plus confortable vers le quai des Anglais, avec une poussette ou une chaise roulante. Un soin particulier du raccord avec le Pont de Ville est souhaité par la commission, pour obtenir un résultat harmonieux dans son ensemble.

Les coûts se présentent comme suit :

- génie civil	CHF	86'000.--
- barrières	CHF	31'000.—
- éclairage public	CHF	16'000.—
- honoraires, frais administratifs	CHF	25'000.—
- divers et imprévus (5%)	CHF	8'000.—
- TVA (8%)	CHF	<u>13'000.—</u>
 TOTAL	CHF	 179'000.—

Compte tenu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 03/17 de la Municipalité;
- oui le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 179'000.— pour la réfection de l'estacade longeant la façade de la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville ;
2. De porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

La présidente :

Le rapporteur :

Monique Tzaud

Sandrine Robadey

